

Dossier officiel de candidature pour l'élection à la Municipalité selon le système majoritaire du 29 mars 2026 (2^{ème} tour)

A déposer, au complet, à l'administration communale **entre le lundi 9 mars 2026 et le mardi 10 mars 2026 à 12 heures précises** (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Pour toutes informations, contactez le greffe municipal au 021 721 17 21 ou par email à l'adresse mail@belmont.ch.

Dénomination de la liste	Candidats Indépendants
Appellation du parti/groupement qui dépose la liste (si existant)	Candidats Indépendants de Belmont-sur-Lausanne

Personne mandataire

(à défaut, le 1^{er} signataire sera considéré comme personne mandataire)

Nom, Prénom : ROTH ALFRED

Adresse (complète) : Rue des Touts-de-Lavaux 2c

N° tél. fixe : N° tél. portable : 079 / 678.60.29

Courriel : alfred.rodth.1@gmail.com

Personne suppléante

(à défaut, le 2^e signataire sera considéré comme personne suppléante)

Nom, Prénom : BOTTIO AXEL

Adresse (complète) : Rue d'Arzier 42/

N° tél. fixe : N° tél. portable : 079 / 507.58.66

Courriel : axelbee@gmail.com

Annexes

- Personnes candidates
- Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

Réception (réservé au greffe municipal)

Date	Heure	Signature
09.03.26	10h49	

Observations :



Elections à la Municipalité (2^{ème} tour) – 29 mars 2026

Personnes candidates

Dénomination de la liste

Couvoirs Indépendants

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif	Domicile	Signature	Contrôle
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)		F / M			(max. 80 caractères)	(adresse complète)		(laisser en blanc)
	GROSSENBACHER	Benoît	M	08.04.1982	Trachsel- wald	Spécialiste en acquisition foncières	Rte du Burehoz 9	B. G.	

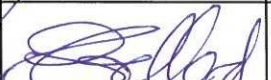
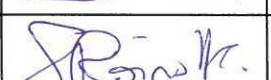
- Le nombre de sièges à pourvoir au 2^{ème} tour est de 1. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.



Elections à la Municipalité (2^{ème} tour) – 29 mars 2026

Personnes signataires

Dénomination de la liste	Candidats Indépendants
--------------------------	------------------------

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	Cecile	Dalewa	1979	Bukholz 19 1092 Belmont		
2	Greiner	Nathalie	1967	Malavaux 7 1092 Belmont		
3	Gillard	Sandra	1970	Rte du Signal 40 1092 Belmont		
4	RAIVOITTE	Sophie	1970	52 Grand-Champ 1092 Belmont		
5	ROTH	Aleped	1947	Rte des Hauts-de-Joux 26		
6						
7						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par au moins trois membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.